

Nègre de l'usine,
Forçat de la mine,
Ilote du champ,

L'AVANT-GARDE

Lève-toi peuple puissant!
Ouvrier prends la machine,
Prends la terre paysan.

Ch. Keller.

Organe de la Fédération française

de l'Association Internationale des Travailleurs.

Pour toutes communications s'adresser au comp. **Louis Pindy**, fondateur en métaux, rue Fritz Courvoisier 31 Chaux-de-Fonds (Suisse); **autant que possible par l'intermédiaire d'un ami habitant l'étranger.**

Bulletin international.

La nécessité de nous occuper de la crise politique française et celle d'étudier, quoique fort brièvement, les questions de principe portées à l'ordre du jour du Congrès de Lyon, nous ont mis dans l'obligation de suspendre, pendant quelques numéros, la publication de notre *bulletin international*. Nous disposons aujourd'hui de notre place ordinaire, mais les faits, qu'il est indispensable de porter à la connaissance de nos lecteurs, se sont accumulés, ils abondent, et par leur importance ils mériteraient de longs développements. Nous devons malheureusement nous borner à en résumer les traits principaux.

Le procès dit: *des 193* se déroule devant les tribunaux russes, et, comme tous les procès socialistes, il fait éclater aux yeux de tous le courage et l'intelligence des aspirants à une société nouvelle, et la cruauté mêlée de bêtise des hommes de la société qui s'en va.

Dès la première séance, on s'est aperçu que toutes les mesures étaient prises pour éviter la publicité des débats, cette garantie de toute justice. Point de public, les rapporteurs des journaux étrangers écartés, et, afin de greffer sur le silence le mensonge, les représentants des feuilles officieuses à leur poste de calomniateurs. Au nom de tous les accusés Tchernawsky se lève et déclare que lui et ses compagnons, en présence du huis-clos effectif de l'audience refusent d'assister aux débats. Le président ordonne que l'on saisisse Tchernawsky, et qu'on l'emmène. Tous les accusés se dressent en criant: « Tous! Tous! » On les emmène à leur tour.

Lecture de l'acte d'accusation a été donnée dans les séances suivantes. Les accusés sont prévenus du *crime* de propagande socialiste dans 37 provinces de la Russie. Cette propagande se faisait toujours par les livres, les brochures, les journaux; et souvent ces accusés, que l'on voit sur leurs bancs pâlis comme des cadavres par 5 ans de torture, allaient travailler manuellement dans les ateliers et les fabriques pour y répandre leurs idées. L'acte d'accusation n'est d'un bout à l'autre qu'une longue ânerie bourgeoise. Je ferai grâce à nos lecteurs de l'occident des confusions qu'il fait à propos des questions d'organisation des groupes russes; je me bornerai à soulever les impossibilités théoriques qu'il contient: tantôt il confond dans le même programme les idées jacobines de Tkatchoff et les vues anarchistes de Krapotkine; tantôt il fait professer aux accusés les principes du « mutuellisme » que renferme, paraît-il, le programme « anarchiste révolutionnaire de l'Internationale »! Voilà de par les ânes bêtus du gouvernement russe, Proudhon devenu *communiste*! Tout le reste est à l'avenant.

Dans la séance du 6 novembre, émotion profonde. Sur l'ordre du sénat, le président décide que les accusés seront classés en dix-sept groupes au jugement desquels il sera procédé séparément. Les accusés protestent, les avocats protestent; la salle est envahie par les cosaques qui chassent les avocats, emmènent les accusés et font trembler les témoins devant le tranchant de leurs sabres.

Tous les groupes appelés jusqu'à ce moment ont protesté contre l'insigne comédie judiciaire qui se joue. Ils déclarent ne vouloir y jouer aucun rôle, ne pas reconnaître le tribunal, et n'avoir été amenés devant lui que par la force. Des traces de coups visibles sur le visage de quelques accusés en sont un témoignage suffisant.

Ceux de nos amis de la fédération italienne qui ont été arrêtés après l'affaire de Bénévent, viennent de lire enfin leur acte d'accusation. Cette pièce monumentale, trop longue pour paraître dans *l'Avant-Garde*, classe les accusés en deux catégories: les acteurs principaux au nombre de 26, parmi lesquels se trouvent Cañero, Malatesta, Ceccarelli, et les complices au nombre de 11.

A la charge des 26 sont les crimes de *conspiration*, d'*attentat en bande armée* ayant pour but de « changer la forme du gouvernement »*), d'*incendie* des registres, minutes et actes originaux de l'autorité publique, de *provocation à la guerre civile*, de *pillage*, de *violences*, de *port d'armes à feu*, de *rebellion* contre la force armée dont un agent est mort des suites de sa blessure . . . etc.

Nous ne savons à quelle date ce procès commencera, ni quelle en sera l'issue, mais en attendant nos lecteurs apprendront avec plaisir que les membres du cercle de Pavie, arrêtés à la suite de la publication d'un manifeste révolutionnaire, viennent d'être acquittés au milieu des applaudissements du public qui assistait à l'audience. En tout cas, les rigneurs déployées contre les socialistes ne semblent pas calmer le tempérament révolutionnaire des Italiens: à Torechiara Cilento, le public révolté contre les autorités municipales s'est emparé de l'Hôtel-de-Ville et l'a incendié.

Les poursuites gouvernementales contre la presse socialiste italienne n'obtiennent pas plus de succès. La plupart des numéros de *l'Anarchia* ont été séquestrés, et le rédacteur-gérant de ce journal condamné à 1500 fr. d'amende et 14 mois de prison, mais une nouvelle feuille, le *Nettuno*, se publie depuis quelque temps en Italie, et à Monselice va paraître le journal *Le Diritto*.

Dans le dernier Congrès tenu à Neuchâtel, les ouvriers de *l'Arbeiterbund* et ceux du *Grütli* ont résolu de former pour la Suisse un parti démocrate socialiste (social-demokratische Partei in der Schweiz). Le programme de ce parti vient de paraître. Au point de vue économique il réclame le *remplacement du système actuel de production par le travail coopératif*. Ne disions-nous pas la vérité quand nous affirmions que la nécessité de la propagande électorale fait disparaître des programmes ouvriers le principe de la propriété collective! au moins l'affirmation claire de ce principe, sinon encore la chose? Au point de vue politique, le parti nouveau réclame l'abolition du Conseil des Etats et par conséquent le maintien en Suisse d'une assemblée unique. On voit que les anciens révolutionnaires de *l'Arbeiterbund* vont droit

*) On voit que les ânes des tribunaux italiens ne le cèdent pas aux ânes des tribunaux russes; on ne sait à qui décerner le *prix d'encouragement*. Voilà des anarchistes accusés de vouloir *changer la forme* d'un gouvernement!

à la centralisation et tournent le dos à la centralisation. Ils vont certainement de l'avant! mais à la façon des écrivains.

En face d'une bourgeoisie égoïste, sans scrupules, ne connaissant d'autre droit que la force, les internationaux espagnols ont dû de leur côté, pour la défense du prolétariat, se résoudre à l'emploi permanent de la force. Ils ont fait appel aux moyens héroïques. Sur tous les points du territoire de la péninsule des groupes vengeurs (*núcleos vengadores*) se sont formés et déjà dans plusieurs lieux leur action se fait sentir.

A Madrid, dans la nuit du 11 novembre une tentative d'incendie a été faite contre l'habitation de Garcia Ruiz, l'auteur des déportations en masse de 1874. Cette tentative ayant échoué, on ne sait comment, les voisins ont été avertis que l'essai serait renouvelé. A Santander, la boulangerie de Bolado a été broyée dans une explosion produite par la dynamite; c'est le quatrième acte de ce genre dont cette localité a été le théâtre. Aujourd'hui, le télégraphe nous annonce qu'une partie importante de cette ville a été la proie de l'incendie, et que les pertes sont de immenses. Nous ne savons, au moment où nous écrivons ces lignes s'il est dû à un accident ou à un acte de vengeance mûri et raisonné.

Le gouvernement absolument incapable de saisir la main vengeresse qui frappe la bourgeoisie qu'il a mission de défendre, a voulu jouer, il y a quelque temps, le rôle de « sauveur social ». L'empire avait inventé les moyeux de vélocipèdes lors du procès de Blois, le gouvernement espagnol a inventé les bouteilles explosibles. Mais il s'y est pris avec une telle maladresse que la plupart éclataient en pleine rue et que l'une d'entre elles ayant été donnée en garde à un malheureux qui ne sachant pas ce qu'il y avait dedans a eu la curiosité d'y regarder; la bouteille a fait explosion et le pauvre homme horriblement blessé vient de mourir à l'hôpital de Madrid des suites de ses blessures. Mais comme il faut des coupables aux autorités, une poignée d'innocents va comparaître devant les tribunaux et le gouvernement de répéter la phrase sacramentelle: « Le gouvernement veille sans relâche au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique! »

Nous lisons dans le *Mirabeau* :

Dans la séance du 14 novembre dernier, à la Chambre des députés de Versailles, en France, les socialistes français ont été indignement et lâchement calomniés par les scélérats opportunistes, par les bourgeois repus qui répondent aux noms de Léon Gambetta et Jules Ferry. Ces misérables ont bavé l'imposture sur les signataires du *Manifeste-programme socialiste de la Seine*. Un certain nombre de travailleurs ont prié le citoyen Hippolyte Buffenoir, un des rédacteurs de ce *Manifeste-Programme*, de venger la démocratie socialiste des basses injures des charlatans opportunistes.

Le citoyen Hippolyte Buffenoir a adressé à ces généreux citoyens la lettre suivante.

Paris, le 17 novembre 1877.

Citoyens,

Vous me demandez de relever les paroles infâmes qui sont tombées de la bouche de MM. L. Gambetta et J. Ferry, dans la séance du 14 novembre à la Chambre des députés, relativement au *Programme socialiste de la Seine*.

Je vous remercie d'avoir pensé à moi pour remplir ce devoir. Mais laissez-moi vous dire qu'il serait indigne de nous, démocrates républicains révolutionnaires, de chercher à argumenter avec ces bourgeois imbéciles, avec ces rhéteurs de mauvaise foi, avec ces gens qui distillent le mensonge comme le serpent distille le venin.

Le seul argument que nous ayons à employer contre cette tourbe infime, c'est celui que l'admirable St-Just, en 93, conseillait à l'égard du tyran.

Ce qui convient à ces valets de l'imposture, ce ne sont ni les explications, ni les raisonnements, ce sont les coups de cravache.

Recevez, citoyens, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Hippolyte Buffenoir.

Il existe à Londres une commission qui depuis un certain temps a ouvert une souscription permanente en faveur des déportés à la Nouvelle-Calédonie. Nos lecteurs savent déjà qu'une tombola dont le résultat est destiné au soulagement des mêmes douleurs a été organisé dans la même ville.

Cette commission donne aux souscripteurs des renseignements sur les résultats obtenus dans une circulaire malheureusement trop longue pour être produite dans l'*Avant-Garde*. Voici les détails les plus intéressants:

Les recettes se sont élevées à fr. 10,766.15 dont 4000 fr. ont été reçus par les commissions précédentes.

En juin 1876, la première commission chargea M. Edmond Adam (senateur de l'extrême gauche) de faire parvenir un envoi de fonds. M. Edmond Adam a envoyé le secours sous forme de 4 caisses de vêtements et une pièce officielle, que donne la commission, démontre aux plus incrédules que ces vêtements sont arrivés à destination.

Nous engageons donc vivement nos amis, même en pleine crise, de s'imposer de nouvelles privations et de songer aux martyrs de notre grande cause.

L'*Avant-Garde* se chargera de recevoir et de faire parvenir les fonds qui lui seront remis.

Quelques mots sur la propriété. *)

1. Définitions.

Les partisans de la propriété individuelle, se font un véritable plaisir d'employer ce mot de Propriété dans mille sens différents. Le but qu'ils poursuivent par cette confusion est aisé à concevoir: il faut, devant le peuple, souvent brouiller les cartes, si l'on veut continuer à faire sauter la coupe impunément. Dans le parti socialiste, au contraire, le principe et l'intérêt sont d'accord pour qu'une vive lumière soit apportée dans la question, et, pour que cette vive lumière puisse la pénétrer, il est utile d'écarter tout d'abord par des définitions précises les obstacles qui tiennent à la confusion des mots.

C'est ce que nous allons essayer.

Il est clair, en premier lieu, lorsqu'il s'agit de l'appropriation d'une chose, qu'il y a deux faces au problème: le *degré* et le *mode* de cette appropriation; aura-t-on sur la chose un droit limité ou un droit absolu? cette chose, sera-t-elle au pouvoir d'une seule personne, ou de plusieurs prises collectivement? Voilà les deux côtés de la question.

En ce qui concerne le *degré* de l'appropriation, nos adversaires confondent volontairement, dans leurs rares publications populaires, la *Propriété* et la *Possession*.

Le Code civil est cependant explicite. « La propriété — dit ce code, à l'article 544, — la propriété est le droit de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements. »

Le propriétaire a donc le droit d'*abuser* de la chose, de la détruire même, et, c'est à propos de ce droit absolu du propriétaire sur sa chose, que Proudhon écrivait excellemment: Un propriétaire peut semer du sel dans son champ, et — s'il lui plaît — traire ses vaches sur le sable!

Parmi les choses susceptibles d'appropriation, il en est certainement qui ne peuvent être utiles qu'à la condition que l'on reconnaisse ce droit absolu. Telles sont les objets dont la forme utile se détruit rapidement par l'usage, les aliments, les boissons, les costumes, tout ce qui en un mot est matière à *assimilation*. Mais qui donc a jamais contesté la propriété individuelle d'une certaine quantité de ces choses? Quand je prête

*) Nous publierons sous ce titre une série de très courts articles sur cette importante question de la propriété.

mon chapeau ou que j'offre mon mouchoir à quelqu'un, je fais un acte de bonne camaraderie, tout amical, mais qui n'a rien affaire à l'économie politique ou au droit ! Mais il est d'autres richesses qui comme une machine, une maison, ne perdent leur utilité que très lentement par l'usage ; il en est même comme le sol qui peuvent en être améliorées : témoin, la plus-value ? Le propriétaire peut les louer, les affermer, à plusieurs possesseurs successifs et vivre en se croisant les bras du produit de leur revenu. C'est la propriété absolue, dominante de ces choses que l'on conteste.

Le code civil régle les droits de ces possesseurs, de ces locataires, fermiers usagers, d'une façon précise :

« Art. 1730. — S'il a été fait un état des lieux entre le bailleur (propriétaire) et le preneur (locataire), celui-ci doit rendre la chose telle qu'il l'a reçue, suivant cet état, excepté ce qui a péri ou a été dégradé par vétusté ou force majeure. — Art. 1731. — S'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives, et les doit rendre tels, sauf la preuve contraire.

Ainsi donc le droit du *propriétaire*, tel que le définit l'article 544 du code civil, est le droit d'*abuser*, de détruire même, tandis que le droit du *possesseur* est limité par les articles 1730—31 au droit d'*user*. Il nous semble que la différence est nettement tranchée maintenant entre la *Possession* et la *Propriété*, et si l'on veut une démarcation humoristique nous dirons encore avec Proudhon : Un mari est propriétaire ; il a droit d'*abuser* ; un amant est possesseur ; il peut *user*.

Passons maintenant au *mode* d'appropriation de la chose.

Que la chose soit appropriée en *Possession* ou en *absolue Propriété*, elle peut l'être au profit d'un seul, de plusieurs, ou de tous.

Quand un logement est loué à une seule personne, cette personne, ce locataire, est *possesseur individuel* de ce logement ; si des fermiers formant une compagnie agricole, afferment un champ, ce champ est la *possession collective* de ces fermiers, mais en même temps, la compagnie le *possède individuellement vis-à-vis* d'individus ou de compagnies étrangères. Une maison appartient-elle à un homme ? Cet homme en est le *propriétaire individuel* ; les biens communaux sont-ils comme en France au pouvoir de la commune ? ils sont la *propriété collective* de tous les habitants de la commune, mais la commune en est la *propriétaire individuelle* en face des communes voisines. Enfin, si notre programme se réalise, le sol sera un jour la *propriété collective* de l'ensemble de l'humanité, la *possession collective* de l'ensemble des hommes vivants, et il n'y aura de *propriété individuelle* que pour une quantité raisonnable d'objets propres à l'*assimilation*.

France. — *Paris.* — „Il y a des chances pour que le Congrès de Lyon, — s'il a lieu, — contienne quelques éléments plus révolutionnaires et plus socialistes que celui de Paris. Ici du moins, dans les réunions préparatoires où l'on discute délégations et mandats, des orateurs collectivistes, anarchistes, révolutionnaires ont parlé.

Une question est maintenant débattue au sein du prolétariat parisien. Y aura-t-il au Congrès de Lyon des délégations seulement corporatives, ou aussi des délégations collectives ? Nous soutenons, nous, que les ouvriers syndiqués ont le *droit* et le *devoir* d'envoyer à Lyon leurs délégués corporatifs, mais nous soutenons aussi que la délégation parisienne ne serait pas complète, s'il ne sortait pas des assemblées publiques des délégués qui aillent représenter collectivement les ouvriers qui ne sont pas syndiqués. Le Congrès de Lyon, en effet, par sa convocation et son ordre du jour, n'est pas un Congrès des Chambres syndicales, mais un Congrès ouvrier.

Dans la première réunion générale où cette question a été débattue, le président au moment du vote posa la question d'une façon si insidieuse, qu'en se prononçant pour le principe de la délégation corporative, on écartait toute délégation collective.

Ainsi posée, la question fut résolue par la majorité dans le sens le plus exclusif.

La commission nommée fit son rapport dans la séance suivante, et tint loyalement compte de la proposition d'une délégation collective. Mais les adversaires de cette proposition étaient en nombre, et l'emportèrent de nouveau.

Tous les ouvriers présents qui voulaient adjoindre aux délégations corporatives, une délégation collective avec un mandat impératif déterminé par l'assemblée, se sont constitués à part, et ont plusieurs réunions au sein desquelles les orateurs se prononcèrent carrément pour l'expropiation bourgeoise et la propriété collective.

Si donc le Congrès ouvrier de Lyon a lieu, il est probable que Paris enverra des délégués corporatifs issus des syndicats, et des délégués élus dans des réunions publiques, porteurs de mandats impératifs.

Lyon. — „J'ouvre le *Peuple lyonnais* du 29 novembre 1877 et j'y vois : **Les Provocations.** — Je ne relèverai pas la première partie de la note qui m'a tout l'air de s'adresser spécialement aux monarchistes. Mais, où le *Peuple lyonnais* s'oublie, et généralise sa critique, c'est lorsqu'il dit : „Il y a des gens aujourd'hui qui veulent du bruit. C'est incontestable.“

Cette phrase s'adresse assurément aussi bien à ceux qui, lors de la période électorale ont publié, affiché, distribué à Lyon des écrits révolutionnaires, qu'à ceux qu'on appelle Cléricaux ; aussi bien à ceux qui ont lancé le 2^{me} Manifeste de l'Internationale (manifeste qu'on a eu le soin de taire) qu'à la réaction tout entière.

Avant d'aller plus loin, nous devons récuser toute espèce de solidarité tant avec les cléricaux, monarchistes, impérialistes, qu'avec les républicains de la nuance de *Monsieur P. Leconte*, rédacteur du *Peuple lyonnais*. — Ceci dit, nous répondrons : Oui, nous voulons du bruit ; oui, nous voulons la révolution, et nous atteindrons le but que nous nous acharnons à poursuivre, malgré vous, malgré tous, parce que la révolution est une vérité, que le peuple a besoin de vérité, et que, lorsque nous aurons réussi à nous faire entendre, — malgré le concours contraire que vous nous accordez avec tant de bienveillance — vos paroles doucereuses de calme et de modération ne suffiront plus à tromper le peuple et que vous serez impuissants à arrêter le flot populaire. Oh ! alors, paisibles bourgeois, modérantistes quand même, vous, prêcheurs de conciliation, qui nous dit que vous ne serez pas les premiers à prendre les armes pour arrêter ce flot qui malgré tous vos efforts vous engloutira ? Qui vous le dit ? L'histoire ! l'histoire de nos jours : 1871. La Conciliation ! la Modération ! Est-ce grâce à ces deux vertus (que vous n'avez pas quand il s'agit de votre intérêt personnel) que vous, *manants* du siècle dernier, êtes devenus *bourgeois* de celui-ci ? dites, répondez ?

„Le parti républicain doit au calme et à la sagesse dont il a toujours fait preuve, ses immenses progrès dans le pays.“

Ah ! vraiment ! faut-il répondre ? non, il vaut mieux rire. Car, la situation économique qui nous est faite, répond d'une façon plus éloquente que nous.

Quant au dernier paragraphe de *Monsieur Leconte*, dans lequel il promet des récompenses, ni plus ni moins qu'un jésuite quelconque distribuant des billets de Paradis aux petits enfants que des parents imbéciles confient à sa garde, nous savons à quoi nous en tenir. Nous savons très-bien que la seule récompense promise aux révolutionnaires par le parti bourgeois, c'est . . . le *plateau de Satory*. Mais, ce que nous savons très bien encore c'est que nous sommes disposés à le vendre cher, notre sang ; et que partout où le sang d'un des nôtres est répandu, il en ressuscite vingt !“

Angoulême. — „La société est pourrie, gangrenée jusqu'à la moelle. Le vieil édifice s'écroule. Il n'y a pas de réformes à faire, pas de replâtrages, il n'y a plus à songer à le réparer, il tombe ! il faut le raser net. De là naît la nécessité absolue, inévitable de la révolution : en tout, partout, et pour tout. Alors, ceux qui verront ces grandes choses, car il en coûtera encore bien des déchirements, ceux-là, dis-je, auront pour mission de recommencer un monde nouveau, et repartant des grands principes de la nature, ils poseront les bases d'une société nouvelle, qui n'ayant rien à craindre pour la liberté, n'aura qu'à travailler à la conquête des moyens qui lui donneront le plus de bien-être possible. En présence de ces événements, peut-être plus près de nous qu'on ne le croit, il est de notre devoir de nous y préparer, d'y préparer les autres, de l'annoncer, d'en propager l'idée, par nos actions, par la parole, par la plume, et par toutes les ressources dont chacun de nous dispose.

Nous avons cette double tâche, nous républicains, d'être en action constamment en rapport avec les idées que nous proclamons, d'être toujours à l'abri de toute attaque, de parler sans crainte, sans ménagements ; de combattre l'erreur partout, et de pouvoir toujours marcher la tête haute, quoique entourés d'ennemis, de contradicteurs, et leur imposer silence, parce qu'on peut être la plus franche canaille et être bonapartiste, mais il est impossible d'être vraiment le serviteur de la grande cause, si l'on n'est d'abord, et avant tout, un honnête homme.“

Savoie. — „Le journal fait beaucoup de bien dans ces campagnes. Les paysans se font un devoir de se le passer les uns aux autres. A C. . . le curé refuse l'absolution à toute une famille depuis près d'un mois, parce que le père lit le journal et est en rapport avec le diable, qui, sous le nom d'Internationale, menace de prendre place dans les foyers les plus humbles et les plus reculés de nos montagnes qui en avaient été épargnées jusqu'à aujourd'hui; à R. . . où il y a une capucinière, il paraît qu'elle ne suffit plus! l'internationale que l'on n'aurait jamais soupçonnée d'avoir autant d'audace, y fait des adeptes. Aussi, on a fait venir des missionnaires pour combattre le fléau qui menace la société. Les plus éloquentes tonnent tous les soirs du haut de la chaire contre les hommes qui sont assez pervers pour penser qu'ils doivent faire leur bonheur eux-mêmes, sans compter sur ceux que Dieu a envoyés pour cela!

Enfin, ça va doucement, mais sûrement. On discute aux champs, à l'écurie; on parle, de propriété collective, d'abolition de l'héritage. Il n'y a qu'à ne pas perdre courage, et nous arriverons à avoir des amis dans peu de temps, là où il y avait des ennemis: car, si le travailleur des champs est hostile à la ville, c'est que dans son pays ce qu'on appelle la ville, c'est là où il y a le tribunal, le percepteur, et toute la cliqué qui dépouille le travailleur. Ne connaissant que cela de la ville, il a bien raison de la détester; il faut lui faire connaître la ville qui travaille et qui comme lui meurt de faim.“

Résolutions soumises au vote au Congrès socialiste universel de Gand.

(Suite.)

b. „Considérant que la conquête du pouvoir est la tendance naturelle de tous les partis politiques et que ce pouvoir ne saurait avoir d'autres conséquences que de créer des situations privilégiées;

Considérant d'autre part, qu'en réalité la société actuelle est divisée, non pas en partis politiques, mais bien en situations économiques, exploités et exploités, ouvriers et patrons, salariés et capitalistes;

Considérant en outre, que l'antagonisme qui existe entre ces deux classes ne peut cesser par la volonté d'aucun pouvoir politique, mais bien par les efforts réunis de tous les exploités contre leurs exploités;

Nous croyons de notre devoir de combattre tous les partis politiques, qu'ils s'appellent ou non socialistes, en espérant que les ouvriers qui marchent encore dans les rangs de ces divers partis, éclairés par l'expérience, ouvriront les yeux et abandonneront la voie politique pour adopter celle du socialisme anti-gouvernemental.“ (Déposée par Werner, Chalain, Gérombou.)

Ont voté *pour*: tous les anarchistes, c'est-à-dire les délégués des fédérations et groupes représentés au Congrès de Verviers. (9 voix.)

Ont voté *contre*: tous les autres. (18 voix.)

Les 2 délégués de la Fédération française ont voté *pour*. Des délégués de groupes français isolés, deux ont voté *contre* Bert et Robin; un s'est abstenu, Paulin.

c. „Considérant que la situation économique actuelle est la cause de toutes les injustices sociales, Considérant que tous les partis politiques bourgeois, ont pour objet de soutenir cet ordre social,

Considérant d'autre part que nous avons reconnu que l'ordre social actuel est soutenu par la force et ne peut être renversé que par la force,

Considérant que les moyens que l'on emploie doivent être en concordance avec le but que l'on veut atteindre,

Le Congrès déclare que les travailleurs doivent se constituer à part et contre tous les partis bourgeois, et que pour aboutir à la révolution sociale, il faut faire l'agitation insurrectionnelle *de fait* et de propagande.“ (Déposée par Rodriguez.)

Ont voté *pour*: Rodriguez, Chalain, Paulin (délégué français), de Paepe.

Ont voté *contre*: Barie, Greulich.

Se sont abstenus tous les autres délégués présents.

Etaient absents: Levaschoff, Mendozza, Liebknecht, Brismée.

d. „Considérant que le socialisme est une aspiration établie par le besoin, énoncée par la science, s'appuyant sur les lois naturelles et humaines, pour cela, il n'est pas besoin de la protection et de l'amitié d'aucun gouvernement ou de quelque parti de gouvernement;

Que le parti socialiste, d'accord plus ou moins sur le but, est nécessairement divisé sur la question du moyen, parce que la puissance bourgeoise est aussi divisée dans les moyens de résistance,

Le Congrès universel socialiste réuni à Gand affirme sa résistance comme force indépendante de tout gouvernement de parti, et prend la résolution suivante:

De ne négocier aucun moyen, depuis la propagande devant les tribunaux et dans les parlements jusqu'à la barricade, d'user avec circonspection et même défiance de la conspiration, de tolérer la lutte électorale au point de vue du prosélytisme, de l'agitation et de la diffusion à donner aux idées socialistes, de préférer l'insurrection à l'état mûr comme moyen plus prompt, efficace et résolutif.“ (Présentée par Zanardelli et Paulin.)

Ont voté *pour*: Zanardelli, Paulin (délégué d'un groupe français), de Paepe.

Ont voté *contre*: Chalain, Guillaume, Costa, Barie, Werner, Rinke, Brousse, Montels (délégués de la Fédération française), Gérombou.

Se sont abstenus tous les autres délégués présents.

Troisième question. — De l'organisation des corps de métier.

a. „Considérant que les corps de métier dans la lutte contre l'exploitation de l'homme par l'homme sont un des plus puissants leviers pour l'émancipation des travailleurs,

Le Congrès engage toutes les catégories d'ouvriers qui ne sont pas encore organisées de se constituer en association de résistance, en reconnaissant que le but de toutes les organisations ouvrières doit être l'abolition complète du salariat.“

Adoptée par 23 voix (unanimité des délégués présents moins une abstention).

Le Drapeau rouge!

(Chant ouvrier)

Air: „Les bords de la libre Sarine.“

REFRAIN.

Le voilà! le voilà regardez!

Il flotte, et fier, il bouge

Ses longs plis au combat préparés.

Osez le défier,

Notre superbe drapeau rouge,

Rouge du sang de l'ouvrier! (*bis*)

COUPLETS.

I.

Dans la fumée et le désordre,

Parmi les cadavres épars,

Il était du «parti de l'ordre»

Au massacre du Champ-de-Mars! (*bis*).

II.

Mais planté sur les barricades

Par le Peuple de février,

Lui! le signal des fusillades

Devient drapeau de l'ouvrier. (*bis*)

III.

Plus tard, l'ingrate république

Laissant ses fils mourir de faim,

Il rentre dans la lutte épique

Le drapeau rouge de Juin! (*bis*)

IV.

Sous la Commune il flotte encore

A la tête des bataillons,

Et, chaque barricade arbore

Ses longs plis taillés en haillons. (*bis*)

*) Cette chanson que nous publions sur la demande des délégués français au dernier Congrès, fut composée à l'occasion de la fête du 18 mars 1877 qui eût lieu à Berne; elle est devenue aujourd'hui populaire. Nous donnons aussi deux nouveaux couplets composés par M. Tout-le monde après l'attaque de la police à Berne et la revanche prise par l'Internationale à St-Imier:

„On crut qu'à Berne, en république,

Il devait passer fièrement!

Mais, par le sabre despotique,

Il fut attaqué lâchement. (*bis*)

Quel est ce drapeau qui balance

Ses plis sur un cortège ouvrier?

C'est lui! glorieux, il s'avance

En triomphe dans St-Imier! (*bis*).“